Démarches et autorisations d’urbanisme

(https://ville-cachan.fr/demarches-et-autorisations-d-urbanisme/)

Vous avez un projet de construction, rénovation ou extension ? Le service Urbanisme vous accompagne dans la constitution de votre demande. Avant toute prise de rendez-vous, posez vos questions par courriel.

Depuis le 1er janvier 2022, il est possible de faire une demande d’autorisation d’urbanisme en ligne.

Accéder au téléservice de demande d’urbanisme

Le service Urbanisme vous accueille également sur rendez-vous pour vous permettre de consulter les autorisations délivrées à Cachan.

Depuis le 21 février 2026, c’est le PLUi du Grand-Orly Seine Bièvre qui s’applique en matière de réglementation.

Consulter le Plan local d’urbanisme intercommunal (PLUi)

service-public.fr : fiche pratique N319

Services extérieurs

Selon la localisation du terrain et la nature de vos travaux, votre projet peut faire l’objet d’une consultation auprès de services extérieurs, notamment :

- **Architecte des bâtiments de France**
  Unité départementale de l’architecture et du patrimoine (UDAP 94) – Val-de-Marne
  Château de Vincennes – Tour du Bois, avenue de Paris, 94300 Vincennes
  Tél. : 01 43 65 25 34
- **Inspection générale des carrières**
  Prendre rendez-vous en ligne sur le site internet
- **Eau de Paris**

Taxe d’aménagement

Le taux de la taxe d’aménagement applicable sur Cachan (part communale) est de 5 %, sauf dans les secteurs de majoration où le taux est de 20%.

- Délibération du Conseil municipal du 23 juin 2022, relative à l’instauration et à la sectorisation de la taxe d’aménagement majorée PDF 901.50 Ko
- Délibération du Conseil municipal du 26 juin 2025, instaurant un nouveau secteur de de taxe majoré à 20% PDF 5.02 Mo

Droit de préemption et DIA (Déclarations d’intention d’aliéner)

Le droit de préemption urbain renforcé est institué sur l’ensemble de la commune.

Le dépôt des DIA peut se faire :

- Auprès de la mairie, par courrier postal
- En ligne, via la téléservice de demande d’urbanisme

Service Urbanisme

Maison des services publics (2e étage), 3 rue Camille-Desmoulins, 94230 Cachan

+33 1 49 08 55 70

ddu@ville-cachan.fr

Lundi à vendredi : 8h15 à 12h - 13h30 à 17h15



Axel Dumont

Conseiller municipal délégué

Urbanisme ; espaces publics.

+33 1 49 69 69 69

secretariat.elus@ville-cachan.fr